

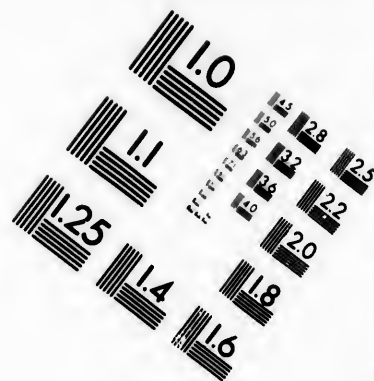
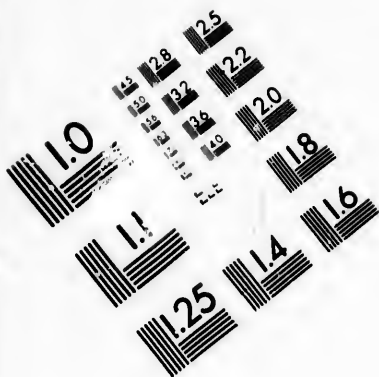
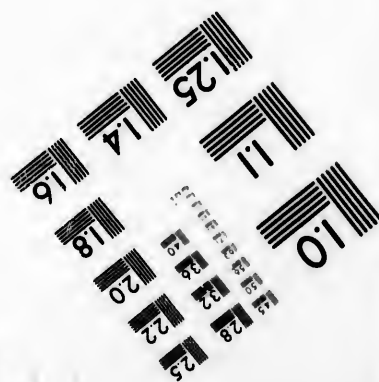
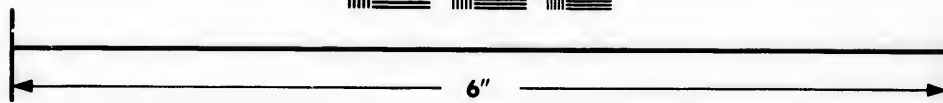
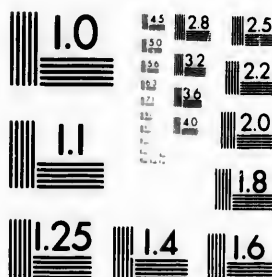


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☒ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
			☒								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

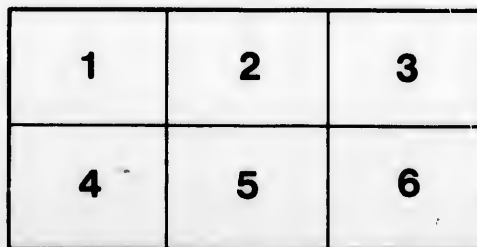
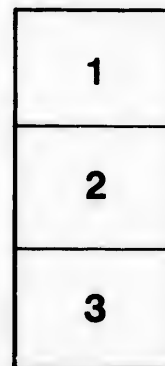
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

P336.714
Si 89 et

1890
LA

SITUATION FINANCIERE

DE LA PROVINCE

EN

1890

EXPOSÉ TIRÉ DES COMPTES PUBLICS.

MONTREAL

1890

P336.714

Si 89 et



S
M

R

LA
SITUATION FINANCIERE
DE LA PROVINCE
EN
1890

EXPOSÉ TIRÉ DES COMPTES PUBLICS.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

MONTREAL

1890.

ALDO GIARDINO
E LA SUA VITA

cia
cip
ch
El
d'e
qu
par
s
son
sibl
l'op
M.

LA
SITUATION FINANCIÈRE
DE LA PROVINCE
EN 1890.

EXPOSÉ TIRÉ DES COMPTES PUBLICS.

Pour la lutte électorale actuelle, l'opposition provinciale, se sachant battue d'avance sur le terrain des principes, des réformes, des grandes idées politiques, a choisi pour champ de bataille les finances de la province. Elle compte qu'il lui suffira d'aligner des chiffres faux et d'en tirer des conclusions fausses pour éblouir les électeurs qui n'ont pas le temps de contrôler ses calculs en les comparant avec les documents officiels.

Si l'opposition avait eu un financier habile et connaissant son métier pour arranger ses chiffres d'une manière plausible, elle aurait eu quelque chance de réussir à tromper l'opinion publique ; mais elle n'avait à sa disposition que M. L. G. Desjardins qui lui a fait un gachis déplorable

qu'on ne peut faire avaler au public qu'à force d'effronterie et en ne lui donnant pas le temps de réfléchir.

Il serait facile de réfuter M. L. G. Desjardins par lui-même en mettant en regard la méthode qu'il employait sous les gouvernements conservateurs pour apprécier les extravagances de ses amis et atténuer le mauvais effet de leurs déficits, et la méthode dont il se sert aujourd'hui pour critiquer la politique financière du gouvernement Mercier. A chaque phrase, à chaque mot nous trouverions une contradiction absolue.

Mais cela serait trop long pour le but que nous nous proposons. Nous préférons rétablir simplement la vérité des chiffres et prouver mathématiquement que les chiffres de M. Desjardins sont faux.

Il suffira de prendre dans les comptes publics, tels qu'ils sont, c'est-à-dire dans leur intégrité officielle, les données suivantes :

10.—RECETTES ET DÉPENSES.

De 1867 à 1887.

Dépenses ordinaires.....	\$48,482,502 78
Recettes ordinaires.....	46,156,989 75
Déficit.....	\$ 2,325,513 03

De 1887 à 1889,

Recettes ordinaires.....	\$7,366,952 59
Dépenses ordinaires.....	6,908,650 90
Surplus.....	\$ 458,301 69

Les déficits des gouvernements précédents, de 1876 à 1887 ont dépassé \$3,300,000, mais comme il y avait eu,

avant 1876, environ \$1,000,000 de surplus, le déficit net, pour les 20 ans d'administration conservatrice n'est que de \$2,325,513 03.

Le gouvernement Mercier n'a eu que des surplus :

En 1887-88.....\$373,736 03

En 1888-89..... 84,565 66

Total.....\$458,301 69

20.—AUGMENTATION DES DÉPENSES.

L'augmentation des dépenses est le principal crime que l'on reproche au gouvernement Mercier. Ses prédécesseurs lui avaient donné sur ce point un funeste exemple, avec cette circonstance aggravante que, eux, ils ne savaient pas augmenter les recettes de manière à équilibrer le budget.

Un coup d'œil sur les budgets provinciaux depuis la Confédération doit donc être particulièrement intéressant en ce moment pour les électeurs.

Voici :

	Années.	Recettes Ordinaires.	Dépenses Ordinaires.
,502 78	1867 68.....	1,380,843 83	1,181,931 81
,989 75	1868-69.....	1,654,509 88	1,319,839 06
,513 03	1869-70.....	1,653,992 66	1,581,251 16
	1870-71.....	1,632,032 33	1,575,544 92
	1871 72.....	1,698,330 90	1,595,652 92
,952 59	1872-73	1,795,749 10	1,707,355 56
,650 90	1873 74.....	1,983,603 35	1,908,283 34
,301 69	1874 75.....	2,036,868 31	2,060,778 96
	1875-76.....	2,329,867 75	2,283,024 75
1876 à	1876-77.....	2,397,382 55	2,471,553 21
avait eu,			

1877-78.....	2,018,481 63	2,577,170 77
1878-79.....	2,201,215 38	2,715,549 39
1879-80.....	2,342,412 32	2,830,022 80
1880-81.....	3,191,778 99	3,566,612 07
1881-82.....	3,419,370 94	3,628,229 16
1882-83.....	2,755,707 21	3,096,943 27
1883-84.....	2,823,565 30	3,124,619 94
1884-85.....	2,926,147 95	2,936,733 86
1885-86.....	2,949,562 15	3,032,607 25
1886-87.....	2,965,566 62	3,288,797 78
1887-88.....	3,738,228 29	3,365,032 36
1888-89.....	3,628,184 20	3,543,618 64

DÉPENSES.

	Augmentation.	Diminution.
1867-68.....		
1868-69.....	137,907 25	
1869-70.....	261,312 10	
1870-71.....		
1871-72.....	20,108 00	5,706 24
1872-73.....	101,702 54	
1873-74.....	200,927 78	
1874-75.....	152,495 62	
1875-76.....	222,245 79	
1876-77.....	198,528 46	
1877-78.....	105,617 56	
1878-79.....	138,378 62	
1879-80.....	114,473 41	
1880-81.....	736,589 27	
1881-82.....	61,617 09	
1882-83.....		
(1) Vente du chemin de fer du Nord.		531,281 91(1)

5,577,170 77
 5,715,549 39
 830,022 80
 566,612 07
 628,229 16
 096,943 27
 124,619 94
 36,733 86
 32,607 25
 88,797 78
 65,032 36
 43,618 64

inution.

.....

.....

.....

706 24

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

91(1)

1883-84.....	27,676 67	
1884-85.....		187,886 08
1885-86.....	95,873 39	
1886-87.....	256,190 53	
1887-88.....	76,234 58	
1888-89.....	178,586 28	

RECETTES.

	Augm.	Dim.
1868-69.....	273,666 05	
1869-70.....		517 22
1870-71.....		21,960 33
1871-72.....	66,298 57	
1872-73.....	97,418 20	
1873-74.....	187,854 25	
1874-75.....	53,264 54	
1875-76.....	292,998 84	
1876-77.....	67,514 80	
1877-78.....		378,901 92
1878-79.....	182,733 75	
1879-80.....	141,196 94	
1880-81.....	749,366 67(1)	
1881-82.....	227,591 95	
1882-83.....		653,666 73(2)
1883-84.....	67,858 09	
1884-85.....	102,582 65	
1885-86.....	13,414 20	
1886-87.....	16,004 47	
1887-88.....	772,661 67(3)	
1888-89.....		110,044 09

(1) Recettes d'exploitation du chemin de fer du Nord.

(2) Vente du chemin de fer du Nord.

(3) Arrérages de taxes sur les corporations commerciales.

BALANCES :

	Surplus.	Déficit.
1867 68.....	198,912 02	
1868 69.....	334,670 02	
1869 70	72,741 50	
1870 71.....	56,487 41	
1871-72.....	102,677 98	
1872 73.....	88,393 54	
1873 74.....	75,320 01	
1874 75.....		23,910 05
1875 76.....	46,843 00	
1876 77.....		74,170 66
1877 78.....		558,689 14
1878 79.....		514,334 01
1879 80.....		487,610 48
1880 81.....		374,833 03
1881 82.....		208 858 22
1882 83.....		311,236 06
1883 84.....		301,054 64
1884 85.....		10,585 91
1885 86.....		83,045 10
1886 87.....		323,231 16
1887 88.....	373,196 03	
1888 89.....	84,565 56	

D'où il résulte que :

- 1o Les gouvernements précédents ont augmenté les dépenses, en moyenne, de \$150,000 par année.
- 2o Le gouvernement Mercier les a augmentées de \$250,000 en deux ans, soit \$125,000 par année.
- 3o Les gouvernements précédents ont augmenté les recettes, en moyenne, de \$100,000 par année.

.....

.....

.....

.....

1,170 66

689 14

,334 01

610 48

833 08

858 22

236 06

054 64

585 91

45 10

31 16

91 10

• • • • •

• • • • •

té les dé.

de \$250,-

menté les

En 1882, M. Chapleau vendit le chemin de fer du Nord \$7,600,000 ; de plus, il contracta un emprunt de \$4,000,000. La dette nette a subi, par conséquent, une augmen-

tation énorme : 1o par suite de la perte sur le prix de vente du chemin de fer et 2o par suite de nouvel emprunt :

La dette consolidée était de.....	\$20,020,70
Et l'actif, de.....	7,600,00
Dette nette en 1882.....	\$12,420,70

En deux ans, l'administration de M. Chapleau avait augmenté la dette nette de la province de \$5,250,625 à \$12,420,701, soit une augmentation de \$7,200,000, dans laquelle la perte sur le prix de vente du chemin de fer figure pour \$5,000,000.

En 1886, la situation, d'après les officiers du Trésor, était celle-ci :

Dette consolidée	\$18,155,013,33
Dette flottante non contestée.....	3 788,434,32
Obligations du Palais de Justice de Québec	200,000,00
	<u>\$22,143,447,65</u>
Actif.....	10,754,280,54
Dette nette.....	<u>\$11,389,167,11</u>

Dans la dette flottante, il y avait des engagements dont le montant était simplement estimé, parce qu'on ne pouvait à ce moment en fixer exactement le chiffre ; ces engagements sont :

Montant requis pour achever l'Hôtel du Parlement.....	\$205,113,91
Montant requis pour achever le Palais de Justice de Québec.....	222,823 15
	<u>\$427,937,06</u>

le prix de ven Ces travaux avaient été entrepris par le gouvernement
emprunt : Ross-Taillon et les contrats faits par ce même gouverne-
ment.

. \$20,020,70
.. 7,600,00 Par suite de faux calculs dans l'estimation de ces travaux,
es sommes qu'il a fallu dépenser en vertu de ces contrats
.. \$12,420,70 ont beaucoup dépassé les estimations portées au passif au
napleau avait 31 janvier 1887. En effet, il a été dépensé depuis, jusqu'au
\$5,250,625 à 30 juin 1889 :

00,000, dans
chemin de fer

HOTEL DU PARLEMENT.

du Trésor, Du 31 janvier au 30 juin 1887 \$130,000,00
Du 30 juin 1887 au 30 juin 1888..... 250,000,00
Du 30 juin 1888 au 30 juin 1889..... 125,729,53

8,155,013,33
788,434,32

PALAIS DE JUSTICE.

200,000,00 Du 31 janvier au 30 juin 1887 120,000,00
Du 30 juin 1887 au 30 juin 1888 210,000,00
Du 30 juin 1888 au 30 juin 1889 42,733,39
Total.....\$878,462,92

389,167,11
nts dont le
pouvait à
gements

Et l'on croit que, pour terminer les
travaux et régler avec les entrepreneurs, il
faudra encore :

Hôtel du Parlement..... 70,000,00
Balais de Justice..... 155,000,00
1,123,462,92

05,113,91

22,823 15
7,937,06 Ainsi les engagements de la province résultant des con-
trats passés par les gouvernements précédents, pour ces
travaux sont calculés aujourd'hui à..... \$1,123,462,92

Tandis qu'il ne sont entrés dans le passif en 1887 que pour.....	427,957,
Différence.....	695,525,
En ajoutant cette somme à la dette.....	11,389,167,
Dette nette réelle	\$12,084,892,

A part cette dette, il y aurait encore à mettre à la charge des gouvernements précédents :

Les derniers 35 cents par acre sur leurs subventions en terre.....	\$4,357,25
Réclamations contestées soit.....	4,534,49
	<u>\$8,891,74</u>

Mais passons et remarquons seulement que, de 1882 à 1886, une somme de \$2,394,000, indemnité accordée par le gouvernement fédéral pour la construction du chemin de fer du Nord, a été ajoutée à notre actif. Et cependant la dette nette est restée stationnaire, c'est à-dire que les gouvernements Mousseau et Ross ont dépensé \$2,000,000 en chiffres ronds, de plus que nos recettes, et cela, malgré que le chemin de fer du Nord ne fût plus à la charge de la province.

En 1889 la situation financière était celle ci :

Dette consolidée	\$21,510,960
Autres engagements	5,646,848
	<u>27,152,808</u>
Actif	\$12,813,960
Dette nette	<u>14,343,848</u>

427,957, L'augmentation de la dette provient de ce que de nouveaux
 695,525, subsides ont été votés aux chemins de fer, au montant de
 11,389,167, 2,593,000 ; déduisez cette somme du chiffre de la dette et
 vous aurez le résultat suivant :

\$12,084,892, Dette nette	\$14,343,848
Subsides	2,593,385
Et vous aurez.....	\$11,750,463

C'est-à-dire \$375,000 de moins qu'au 31 janvier 1887.

Or ces subsides ne sont pas dûs ; ils sont seulement pro-
 mis à condition que les compagnies de chemins de fer exé-
 cutent certains travaux. Jamais les gouvernements bleus
 n'ont inclus ces subventions dans leur passif—et M. Des-
 jardins déclarait en 1885 :

“ J'ai expliqué l'année dernière que la dette publique ne
 se composait que de ce qui était actuellement dû le jour
 même où on en calculait le montant. D'après cette méthode
 qui est d'une grande exactitude financière, également adop-
 tée à Ottawa, à Toronto et ailleurs etc., etc.” (Débats de
 1885, p. 1075.)

Et, pour une fois, M. Desjardins a raison ; qui sait quel
 montant les compagnies de chemin de fer se mettront en
 mesure de réclamer et quel montant deviendra périmé
 parce que les compagnies n'auront pas exécuté leurs travaux
 dans le temps fixé ?

40.—LA DETTE CONSOLIDÉE.

Le premier emprunt date de mai 1874. (Aministration
 Ouimet.)

CABINET OUIMET

1874.....Emprunt..... \$3,893,333.34

CABINET DE BOUCHERVILLE

1876.....	Emprunt.....	\$4,185,333,
1878.....	“	3,000,000,
		\$11,078,666,60

CABINET CHAPLEAU

1880.....	Emprunt.....	\$4,275,853,34
1882.....	“	2,433,333,33
		\$17,787,853,34

CABINET MOUSSEAU

1883.....	Emprunt.....	\$1,066,500,00
		\$18,854,353,34

CABINET MERCIER

1887.....	Emprunt.....	\$3,500,000.00
		\$22,354,353,34

Total \$22,354,353,34

Ainsi, sur \$22,354,000 de dette consolidée, \$18,854,000 proviennent d'emprunts faits par les gouvernements bleus et \$3,500,000 seulement d'emprunt du gouvernement actuel.

Et l'emprunt du gouverneman Mercier n'a été contracté que pour consolider la dette flottante laissée par le gouvernement Ross, et qui était de plus de \$4,500,000.

50.—DETTE FLOTTANTE.

Au 31 janvier 1887, la dette consolidée de la province de Québec était composée de six séries d'obligations ou débentures dont les émissions ont été autorisées par statut

LE qui portent intérêt à 5 p. c. sauf l'émission faite en 1880
 \$4,185,333, qui est à 4½ p.c. Le montant total de ces émissions était
 3,000,000, \$18,854,353
 la même date, la dette flottante nette et
 \$11,078,666,60 non contestée était évaluée à..... 3,788,434

Passif total..... \$22,642 787

\$4,275,853,34 la même date encore, il y avait contre la province des
 2,433,333,33 réclamations contestées pour un montant de \$4,534,497,96
 17,787,853,34 le trésorier, M. Shehyn, ne les a pas comptées dans le passif;
 mais il a mis de côté, comme compensation, un montant
 d'actif de \$1.419,000 (fonds d'emprunt municipal) dont la
 1,066,500,00 perception intégrale était fort douteuse.

8,854,353,34 Pour faire disparaître la dette flottante non contestée et
 exigible, devenue trop considérable pour qu'on pût l'étein-
 dre au moyen des ressources ordinaires du budget, le gou-
 3,500,000.00 vernement contracta à Paris un emprunt de \$3,500,00 à 4
 3,354,353,34 p.c. qui donna un produit net de \$3,378,332.50.

18,854,000 La dette flottante étant de \$3,788,434
 nents bleus et l'emprunt ayant produit 3,378,332

vernement Il restait à couvrir..... \$410,106

contracté Cette balance a été couverte sur le surplus de recettes
 le gouver- de l'exercice 1887-1888.

De sorte que, au 30 juin 1888, l'opération de la consoli-
 tion de la dette avait produit le résultat suivant:

Dette consolidée et flottante au 30 janvier

1887..... \$22,642,787

Dette consolidée au 30 juin 1888..... 22,354,353

Diminution.....\$ 288,454

province
 tions ou
 ar statut

On a prétendu que, depuis, le gouvernement avait contracté de nouvelles obligations qui constituent une dette flottante plus forte que l'ancienne, voyons ce qu'il y a de fondé dans cette prétention.

Au 30 juin 1889, le passif brut de la province, déduction faite des subventions promises mais non gagnées était de..... \$24,564,400
 contre ce passif nous avons un actif de..... 12,815,900
 Passif net..... \$11,748,400

Au 31 janvier 1887, le passif net était de.... 11,329,100
 Augmentation \$359,295

Il y a donc eu une augmentation de la dette publique nette en deux ans, de \$359.295 ; mais il faut tenir compte du fait que le gouvernement actuel a été obligé de solder diverses réclamations qui, quoiqu'existant avant le 31 janvier 1887, n'ont pas été comptées dans le passif, parce qu'on n'en admettait pas le bien fondé.

En somme, ce qu'on pourrait considérer comme notre dette flottante ne se composerait que d'une somme de \$2 593,385.83 promise à diverses compagnies de chemins de fer, si elles remplissent d'abord certaines conditions.

C'est un engagement, sans doute, mais qui constitue une dette conditionnelle qu'il nous est impossible d'acquitter intégralement en ce moment, dont nous ne pouvons constater l'échéance. De sorte que, tout en reconnaissant qu'on doit tenir compte de cet engagement dans les prévisions du budget, nous croyons pas qu'on puisse la faire figurer au passif dans un bilan raisonné, avant que les compagnies se soient mises en état de la réclamer ; pas plus que, dans le

ment avait celle d'une maison de commerce, on ne porterait au passif
tuent une dette engagement conditionnel dont la condition peut être
ce qu'il y a ou ne pas être remplie.

On nous dira peut être que l'exercice 1890-91 va nous
vince, déduction d'une autre dette, celle que la province aura contrac-
gagnées et en employant aux besoins du service, et même pour
\$24,564,40 payer les subventions une partie des \$2,229,670.45 de dé-
12,815,900 ts faits par certaines compagnies, contre la garantie par
\$11,748,40 le gouvernement de l'intérêt sur leurs débentures. Mais
nous ferons remarquer que ces paiements peuvent être
compensés par un excédant des recettes annuelles et,
11,329,16 comme les dépôts doivent être remis par annuités dans
\$359,20 l'espace de dix ans, une administration habile peut parfai-
ment faire face à ces annuités sans avoir recours à l'em-
dette publique prunt à long terme.

La dette flottante, si dette flottante il y a, à la clôture
ligé de soldes des prochains exercices, sera donc facilement contrôlable
ant le 31 janet, avec les longs termes de paiements que nous aurons,
passif, par nous pourrons l'éteindre sans nous en apercevoir, surtout
si nous pouvons faire la conversion, comme le trésorier
comme notre provincial nous l'a fait espérer, ce qui mettrait du coup à
ne somme de notre disposition une somme de \$250,000 à \$300,000 par
s de cheminée année.

En terminant, nous ferons, remarquer que l'on a tort, en
constitue une certains quartiers, de calculer deux fois les mêmes engage-
e d'acquittements, sous prétexte de grossir le chiffre de la dette flot-
avons constante.

Ainsi on compte :

Subventions aux chemins de fer.....	\$2,593,385 83
Dépôts en fidéi-commis.....	2,434,702 70
Et l'on trouve une dette de.....	\$5,028,088 58

Tandis que, si les subventions de chemins de fer sont payées à même les dépôts, elles ne constituent plus un passif, et nous ne devons plus que la somme qui manquera dans les dépôts ; et si ces subventions sont payées au moyen d'autres ressources, les dépôts restent intacts en caisse et, paraissant au crédit comme au débit de la province, ne constituent pas une dette réelle. C'est comme si un marchand faisait le raisonnement suivant :

J'ai payé aujourd'hui pour marchandises.....	\$1,000 00
Et mon compte de banque a été diminué de...	1,000 00
Donc j'ai dépensé.....	\$2,000 00

Ce serait absurde, n'est-ce pas ?

6^e LES DÉPÔTS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Un grand cheval de bataille de M. Desjardins dans les assauts qu'il donne au bon sens et au gouvernement provincial, c'est l'accusation d'avoir dépensé les \$2,229,670.45 de dépôts faits par les compagnies de chemins de fer.

Il n'y a rien de si absurde et qui démontre autant l'ignorance et la mauvaise foi de M. Desjardins que cette accusation (?) d'avoir employé les dépôts des compagnies. Mais si absurde que cela soit, M. Taillon en a pris l'idée d'un article de son programme.

Les compagnies de chemins de fer de Témiscouata, de Montréal et Lac Maskinongé, de Québec et Lac St. Jean ont déposé entre les mains du gouvernement, ensemble \$2,229,670.45 ; *sur ces dépôts le gouvernement leur paie 4 p. c. d'intérêt.* (Voir procès verbaux de l'Assemblée Lé-

gislative, 25 février 1889.) Et contre ce dépôt le gouvernement garantit l'intérêt à 5 p. c. pendant sept et dix ans respectivement sur des débentures émises par les compagnies, au montant total de \$5,472,800.

M. Desjardins et M. Taillon blâment le gouvernement d'avoir employé ces dépôts, sur lequel il paie 4 p. c. d'intérêt et ils appellent cela un emprunt forcé ! N'est-ce pas ridicule ? Lorsque l'on dépose de l'argent dans une banque, que la banque paie un intérêt ou non, est-ce que la banque garde cet argent en caisse pour vous le remettre en billets identiques, lorsque le temps sera venu de vous le remettre ? Mais si la banque paie un intérêt, est-ce que les actionnaires ne mettraient pas à la porte, à la première occasion, le gérant de la banque qui ne ferait pas fructifier cet argent ?

M. Desjardins et M. Taillon comprennent si peu la finance qu'ils reprochent au gouvernement d'avoir fait la seule chose sensée qu'il y avait à faire pour tirer parti de ces dépôts.

Si M. Desjardins eut été trésorier, il aurait laissé précieusement ces fonds en dépôt à une banque qui lui aurait payé disons $2\frac{1}{2}$ p. c. d'intérêt, soit une perte de $1\frac{1}{2}$ p. c., équivalant à \$23,411.53 par année ; puis, pour rencontrer les dépenses courantes, il aurait fait des emprunts temporaires aux banques, sur lesquels il aurait payé de $5\frac{1}{2}$ à 6 p. c. d'intérêt. C'est le taux des prêts remboursables à demande.

RÉSULTAT :

Perte de $1\frac{1}{2}$ p. c.	\$23,411 53
Intérêt à $5\frac{1}{2}$ p. c. sur \$2,000,000.....	110,000 00
Perte totale.....	\$133,411 53

Que Dieu garde la province d'avoir jamais M. Desjardins pour trésorier provincial !

7^o SERONS-NOUS OBLIGÉS D'EMPRUNTER ?

M. Desjardins prétend, avec la compétence financière qu'on lui connaît, qu'un emprunt de \$6,000,000 est inévitable à courte échéance pour faire face aux obligations actuelles du gouvernement.

CES OBLIGATIONS SONT :

Dépôts et fonds en fidéi-commis.....	\$2,434,702 70
Mandats impayés.....	73,259 66
Subsides en argent.....	1,543,497 33
Subsides en terre.....	1,049,888 50
Hôtel du Parlement.....	70,000 00
Statues	25,000 00
Palais de Justice.....	155,000 00
Balance due sur construction Q. M. O. & O.	68,500 00
Pertes sur dépôt à la banque d'Echange.....	27,000 00
En tout.....	<u>\$5,446,848 19</u>

Les dépôts et fonds en fidéi-commis ne sont remboursables que par annuités, dans un délai assez long, dix ans et plus. Il est donc parfaitement inutile d'emprunter de l'argent pour la tenir en caisse jusqu'à ce que ces échéances arrivent. Ce serait sans contredit, de la plus mauvaise administration financière.

Les mandats impayés sont couverts sur les fonds de l'exercice 1889-90.

Le prix des statues n'est pas échu puisque le contrat n'est pas encore donné.

Il n'y a donc d'obligations pouvant échoir à courte échéance que :

Les subsides en argent et en terre.....	\$2,593,385 83
La balance dûe sur la construction du Q. M.	
O. & O.....	68,500 00.
Les montants payables pour l'Hôtel du Par-	
lement et le Palais de Justice.....	225,000 00
En tout.....	\$2,886,885 83

Les estimés de 1889-90 et de 1890 91 vont nous indiquer ce que nous pourrons avoir à payer là dessus :

1889-90. Edifices publics.....	\$270,853 95
" Subsides.....	765,000 00
1890-91. Edifices publics.....	912,183 00
" Subsides et construction de Q. M.	
O. & O.....	540,000 00
	\$2,488,036 95

Maintenant, avons-nous des ressources pour faire face à ces \$2,488,000 sans emprunter ?

Nous trouvons dans le budget :

1889-90.—Remboursement	\$8,000
" Fonds d'emprunt municipal.....	50,000
1890-91.—Remboursement.....	18,150
" Fonds d'emprunt municipal....	50,000
	\$126,150

Excédants des recettes de revenu des deux exercices	100,000
Et nous avions en caisse au 30 juin 1889.....	2,210,091
	\$2,436,169

C'est-à-dire qu'il nous manquera peut être \$52,000, si toutes les compagnies de chemin de fer gagnent leurs subsides. Nous voilà loin des \$6,000,000 à emprunter !

8^o LA CONVERSION DE LA DETTE.

Notre droit civil, le droit international et le bon sens nous autorisent à convertir dès maintenant notre dette consolidée qui porte de $4\frac{1}{2}$ à 5 p. c. d'intérêt sans attendre l'échéance.

Mais des gens peu scrupuleux auxquels sont venus prêter main forte les membres de l'opposition, ont tant crié sur ce sujet que le gouvernement a été obligé d'ajourner la conclusion d'une conversion très avantageuse. Deux banques françaises se chargeaient de racheter toutes nos débetures, et prenaient en échange de nouvelles débetures à $3\frac{1}{2}$ p. c. remboursables en 60 ans. Cela nous donnait sur nos intérêt un économie énorme.

Au 30 juin 1889 notre dette fondée étant de \$21,510,960 dont le service d'intérêt nous coûte \$1,176 055.32. A $3\frac{1}{2}$ pour cent, les inférêt de notre dette seraient de \$752,883.60 soit une diminution de \$423,171.72. En tenant compte des primes, change, commission, et en mettant les choses au pis, c'est-à-dire en diminuant le chiffre de ces économies de \$100,000, on aurait encore plus de \$300,000 qui resteraient à la disposition du gouvernement.

Les négociations, reprises l'été dernier par MM. Shehyn

et Garneau, seront continuées après les élections et, si les électeurs approuvent le projet du gouvernement, il sera probablement mené à bonne fin cette automne.

CONCLUSION.

Les résultats financiers de l'administration actuelle ont donc été :

- 1^o Fin du régime des déficits.
- 2^o Retour au régime des excédants.
- 3^o Augmentation des revenus.
- 4^o Relèvement du crédit de la province.
- 5^o Encouragement aux chemins de fer sans avoir recours aux emprunts.
- 6^o Budget en équilibre et pas de déficits en perspective.

Mais pour que ces résultats se maintiennent il est absolument nécessaire de laisser les finances de la province entre les mains expérimentées qui les administrent actuellement, car si on allait les confier au faiseur de phrases et au piètre enfileur de chiffres qui fait la critique financière de l'opposition, le trésor serait effroyablement compromis.

Car le programme financier de M. Desjardins doit nécessairement ressortir de sa manière de juger la situation. Il nous promet, par conséquent :

- 1^o De porter notre dette fondée à trente millions de piastres.
- 2^o D'augmenter notre compte annuel d'intérêts à payer de \$300,000.
- 3^o De porter notre budget annuel à \$4,250,000.
- 4^o D'imposer trois quarts de million de piastres de nouvelles taxes.

Voilà ce que M. Desjardins juge inévitable, et ce dont il devra prendre la responsabilité, s'il devient trésorier provincial. Car, M. Taillon l'a dit, il est impossible pour le gouvernement de refuser d'exécuter les engagements pris ; il n'y a par conséquent aucun moyen d'éviter ces emprunts, cette augmentation de la dette, cette imposition de nouvelles taxes, même avec les deux ou trois cent mille piastres d'économie que M. Taillon *promet* de faire dans les dépenses ordinaires, en rognant sans doute sur les octrois aux établissements de charité, sur les crédits affectés à l'agriculture, à la colonisation, etc.

Tandis que le gouvernement actuel dit aux électeurs :

Nous n'augmenterons pas la dette réelle de la province.

Nous ferons face à tous nos engagements sans faire de nouveaux emprunts.

Nous paierons les subventions accordées aux entreprises qui font la richesse de la province, avec l'argent que nous avons en caisse.

Et s'il faut augmenter nos revenus de quelques cent mille piastres par année, nous n'aurons pas besoin d'imposer de nouvelles taxes ; nous n'aurons qu'à continuer, comme nous avons fait depuis que nous sommes au pouvoir ; car, en trois ans, nous avons doublé le revenu des terres de la couronne ; car nous avons diminué de 1 p. c. le taux d'intérêt sur la dette publique ; car, tandis que nos prédécesseurs empruntaient à 5 p. c., nous avons emprunté à 4 p. c. ; car nous avons des propositions de conversion de la dette qui nous permettront d'économiser de \$300,000 à \$350,000 par année sur le service des intérêts que nous payons aux capitalistes étrangers.

Les engagements du gouvernement se montent à environ \$2,500,000 ; nous avons en caisse l'argent qu'il faut pour y

faire face sans emprunter à 5 p. c., ni même à 4 p. c., et cet argent, nous avons dix ans pour le rembourser, c'est à dire que nous n'avons à payer, réellement, que \$250,000 par année, pendant 10 ans, et ces \$250,000 nous les trouverons dans les ressources ordinaires du budget, sans imposer de nouvelles taxes, par l'accroissement graduel de nos revenus, et par la réduction du taux des intérêts sur notre dette.

Nous ne réduirons point les octrois aux institutions de charité; nous continuerons à encourager l'agriculture, la colonisation; nous mettrons à la disposition de la population ouvrière les fonds nécessaires pour les écoles du soir; nous achèverons de régler la question des biens des Jésuites, nous assurerons le bon fonctionnement de l'administration et tout cela, sans vous demander un sou d'impôt de plus que vous ne payiez sous les gouvernements précédents.

Voilà le programme financier de M. Shehyn, et voilà le programme financier de M. Desjardins. Lequel des deux convient le mieux aux électeurs de la Province?

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

